

GRILLES D'HONORAIRES BONNE ETOILE

Applicable depuis le 1^{er} avril 2022

1. Vente d'un bien à usage d'habitation dans l'ancien, terrain, emplacement de stationnement

Prix de vente net vendeur	Forfait TTC ou % TTC
Valeur ≥ à 1 000 000 €	4,00 % maximum
Entre 750 001 € et 1 000 000 €	4,50 % maximum
Entre 500 001 € et 750 000 €	5,00 % maximum
Entre 300 001 € et 500 000 €	5,50 % maximum
Entre 150 001 € et 300 000 €	6,00 % maximum
Entre 50 001 € et 150 000 €	8 000 € maximum
Valeur ≤ à 50 000 €	6 000 € maximum

Le consommateur est informé que :

- ❖ Une remise par rapport au barème est autorisée.
- ❖ Le barème ne doit pas être dépassé par l'agent commercial.
- ❖ Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf accord contraire convenu.
- ❖ Les tarifs s'entendent TTC (Toutes Taxes Comprises).
- ❖ En cas de pourcentage, le taux s'applique sur la tranche du prix du bien TTC.

2. Vente d'un bien « neuf (VEFA) », terrain pour promotion immobilière

- ❖ 6% TTC maximum du prix de vente

3. Recherche d'un bien (mandat de recherche)

Les honoraires appliqués sont les mêmes que ceux détaillés en §1 : Vente d'un bien à usage d'habitation dans l'ancien.

A noter : Lorsque le mandataire Bonne Etoile conclut la transaction avec le concours d'un professionnel de l'immobilier titulaire d'un mandat de vente, les honoraires seront divisés par 2.



le Réseau
bonne étoile
IMMOBILIER CONSEIL



le Prestige
bonne étoile
IMMOBILIER CONSEIL



l'Expertise
bonne étoile
IMMOBILIER CONSEIL



l'Agence
bonne étoile
IMMOBILIER CONSEIL



Commerces-Entreprises
bonne étoile
IMMOBILIER CONSEIL



+33 1 84 17 80 41

contact@bonne-etoile.fr

www.bonne-etoile.fr

231, rue Saint Honoré 75001 Paris
Sarl au capital de 30 000 €

SIRET : 504 262 049 00027

TVA intra. : CE FR 58 504 262 049

Garantie financière : QBE assurance 110 000 €

Grilles honoraires

Carte professionnelle de transaction :
7501 2018 000 035 229

4. Location

IMMOBILIER TRADITIONNEL, ANCIEN ET NEUF

- ❖ Honoraires à la charge du bailleur¹
Visite, constitution du dossier : indice loi ALUR au m² suivant la zone concernée²
- ❖ Honoraires à la charge du locataire³
Visite, constitution du dossier : indice loi ALUR au m² suivant la zone concernée⁴

Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s).
Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

A noter : Le mandataire n'est pas habilité à rédiger le bail, ni l'état des lieux.

5. Cession de fonds de commerce, droit au bail et vente de locaux commerciaux

Prix de vente net vendeur	Forfait HT ou % HT ⁵
Valeur ≥ à 1 000 000 €	4,00 % maximum
Entre 800 001 € et 1 000 000 €	4,50 % maximum
Entre 600 001 € et 800 000 €	5,00 % maximum
Entre 400 001 € et 600 000 €	5,50 % maximum
Entre 150 001 € et 400 000 €	6,00 % maximum
Entre 50 001 € et 150 000 €	8 000 € maximum
Valeur ≤ à 50 000 €	5 000 € maximum

¹ Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur

² Trois zones : Zone très tendue **12 € du m²** - Zone tendue **10 € du m²** - Zone non tendue **8 € du m²**

³ Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur

⁴ Trois zones : Zone très tendue **12 € du m²** - Zone tendue **10 € du m²** - Zone non tendue **8 € du m²**

⁵ TVA en vigueur en sus



le Rése@u
bonne étoile
IMMOBILIER CONSEIL



le Prestige
bonne étoile
IMMOBILIER CONSEIL



l'Expertise
bonne étoile
IMMOBILIER CONSEIL



l'Agence
bonne étoile
IMMOBILIER CONSEIL



Commerces-Entreprises
bonne étoile
IMMOBILIER CONSEIL